

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/11/2009

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHE/INFORMATIQUE :

1. Débat d'orientations budgétaires pour 2010.
2. Fixation des tarifs pour 2010.
3. Restructuration du Temple Protestant - Avenant de marché public.
4. Rénovation du presbytère Saint-Laurent.
5. Restructuration de la Maison de l'Insertion – Convention.
6. Modification du Budget.

AFFAIRES GENERALES :

7. Transfert de compétence à la CUS - Service extérieur des pompes funèbres.
8. Représentation de la Ville dans les différents organismes et composition des commissions de travail.
9. Délégation au Maire à l'effet d'agir en justice.

URBANISME :

10. Vente d'une parcelle à M. SCHIFFLI - 10 rue des Prés.
11. Révision simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols.

SPORTS/ANIMATION/CULTURE :

12. Rénovation Salle des Fêtes du Cheval Blanc.
13. Subvention à l'OMSAL.

VOIRIE :

14. Avis CUS – Programme Voirie – Poursuite des études et réalisation des projets.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2010.

Aux termes de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal des communes de 3 500 habitants et plus est tenu de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Les orientations des grandes masses de recettes et de dépenses ainsi que les conditions de l'équilibre du budget pour 2010 sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir débattre des conditions dans lesquelles pourra être élaboré le budget communal pour l'année à venir.

	2009	2010
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles	14 172	14 323
Dépenses de personnel	7 828	7 995
<i>Variation totale</i>		167 2,1%
Intérêts de la dette	795	672
Fonctionnement des services	5 549	5 655
<i>Variation totale</i>		106 1,9%
Recettes réelles	15 510	15 543
Dotations non affectées	4 925	4 951
Impôts et taxes non affectés	8 691	8 810
Autres dotations et taxes	768	775
Produits de gestion	950	927
Autres produits	175	80
Excédent de fonctionnement	1 337	1 220
Résultat de fonctionnement reporté	378	425
Épargne brute	1 715	1 645

Section d'investissement

Dépenses réelles	5 775	4 149
Dépenses d'équipement (Immos)	4 188	2 579
Remboursement d'emprunts	1 587	1 570
Recettes réelles	4 025	2 504
Dotations, fonds divers	1 128	434
Subventions reçues	406	500
Emprunts	2 611	1 570
Autres recettes réelles	-120	0
Besoin de financement	1 750	1 645

Reprises de l'exercice précédent	
Dépenses	
Reports	1 231
Résultat d'investissement reporté	2 647
Recettes	
Reports	2 643
Affectation en réserves	1 270

Dépenses réelles (budget total)	23 825	18 471
Recettes réelles (budget total)	23 825	18 471

* chiffres en milliers d'euros

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation des tarifs pour 2010.

Le Conseil Municipal ajuste tous les ans l'ensemble des tarifs des services municipaux. Dans cette logique, il vous est proposé de revaloriser les tarifs pour l'année 2010.

Le détail des tarifs est précisé en annexe.

Sauf spécification contraire dans le détail ci-joint, les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2010.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

les tarifs indiqués dans le document joint.

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
1) Occupation du domaine public			
a - Utilisation de la voie publique			
* dépôt de matériaux, échafaudages, étaçons, palissades, clôtures en saillies, étalage de marchandises	le ml par jour	0,40	0,40
* enseignes non lumineuses	le m2 par an	10,70	10,90
* enseignes lumineuses	le m2 par an	17,40	17,75
* bannes ou stores antisolaires, vitrines en saillie, auvents et marquises	le ml par an	3,60	3,70
* distributeurs automatiques (fixes ou mobiles)	par distributeur	59,20	59,20
* implantation d'une terrasse "café restaurant" (du 1/3 au 31/10)	le m2 par saison	17,70	17,70
* stationnement des voitures sur parkings payants (15 premières minutes gratuites)	par heure	0,60	0,60
* abonnement mensuel de stationnement	par mois	15,00	15,00
* droits de stationnement pour taxis	par an	345,00	350,00
* vente de marrons chauds	par jour	9,30	9,50
b - Marchés			
<i>Les droits de place pour les voitures sont intégrés dans le prix du ml</i>			
* marché hebdomadaire	le ml	1,40	1,45
* marché de Noël	le ml	1,40	1,45
* droit de branchement électrique	le branchement	178,00	181,00
c - Braderie			
	le ml	1,80	1,80
d - Droit de place pour vente ou déballage, vente de fleurs devant cimetière, vente de sapins de Noël			
* forfait véhicule ou stand (limité à 6ml)	le stand	165,00	165,00
* ml supplémentaire	le ml	49,00	49,00
e - Exposition de voitures neuves			
* forfait par voiture et par jour	1 voiture par jour	14,00	14,30
f - Cirque			
	par jour	145,00	146,00
g - Droit de place pour les stands du Messti			
* grands métiers, manèges, jeux, tir, boutiques de vente de produits de consommation, ...			
▫ jusqu'à 100 m2	le m2	3,15	3,15
▫ au delà de 100 m2	le m2	2,05	2,05
* automates, distributeurs automatiques	par appareil	20,70	20,70
* appareil de jeu dénommé grue	par appareil	15,10	15,10
minimum de perception par établissement	forfait	41,00	41,80

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
<u>2) Cimetière</u>			
* entretien simple (soumis TVA)	par an TTC	81,00	82,00
* entretien avec plantation d'une jardinière (soumis TVA)	par an TTC	142,00	144,00
* entretien avec plantation pleine tombe (soumis TVA)	par an TTC	214,00	217,00
* droit de construction d'un caveau		167,00	170,00
* concession de tombe adultes	pour 10 ans	144,00	146,00
	pour 30 ans	562,00	571,00
	pour 50 ans	1 687,00	1 696,00
* concession de tombe enfant et urne (pour 10, ou 30 ans) : demi-tarif			
Columbarium	pour 10 ans	550,00	550,00
Columbarium	pour 30 ans	1 320,00	1 320,00
Rosier du Souvenir	pour 10 ans	106,00	106,00
Caveau provisoire (occupation de 1 à 6 jours)	forfait	60,00	60,00
* vacation funéraires (soumis TVA)	par vacation	11,00	20,00

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
3) Location des locaux municipaux			
a - Parc des sports			
Associations Locales			
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2010			
▣ grande salle	location/an/2h/semaine	212,00	212,00
▣ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	212,00	212,00
▣ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	123,00	123,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
grande salle	par heure	48,00	48,00
salle gymnastique	par heure	48,00	48,00
salle spécialisée	par heure	26,00	26,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %			
	par heure		
* terrain de football pour compétitions			
▣ forfait annuel			
équipe "adultes"		205,00	205,00
équipe "jeunes"		110,00	110,00
Associations Extérieures			
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2010			
▣ grande salle	location/an/2h/semaine	530,00	530,00
▣ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	530,00	530,00
▣ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	348,00	348,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
grande salle	par heure	106,00	106,00
salle gymnastique	par heure	106,00	106,00
salle spécialisée	par heure	55,00	55,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %			
	par heure		
* terrain de football pour compétitions			
▣ location ponctuelle			
match diurne	par match	130,00	130,00
match nocturne	par match	216,00	216,00
b - Gymnase Lamartine et gymnase Ried			
* location annuelle par fraction de 2h par semaine (entraînement) (à compter du 1/09/2010)			
Associations Locales			
	location/an/2h/semaine	106,00	106,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
	par heure	25,00	25,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20%			
	par heure		
* location annuelle par fraction de 2h par semaine (entraînement) (à compter du 1/09/2010)			
Associations Extérieures			
	location/an/2h/semaine	348,00	348,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
	par heure	58,00	58,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %			
	par heure		
* aires extérieures du gymnase du Ried			
	location/an/2h/semaine	102,00	102,00

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
4) Prestations de service public			
a - Bibliothèque			
* PASS BIBLIOTHEQUE CUS			
▫ jusqu'à 16 ans, carte Saphir, personnel bibliothèques...	par an	gratuit	gratuit
▫ abonnement « Livres » plein tarif	par an	8,00	8,00
▫ abonnement « Livres » tarif réduit (*)	par an	4,00	4,00
▫ abonnement « Multimédia » plein tarif	par an	25,00	25,00
▫ abonnement « Multimédia » tarif réduit (*)	par an	12,50	12,50
(*) jeunes (16-25 ans/étudiants/carte Culture), RMI, demandeurs d'emploi...			
▫ pénalité pour dépassement durée de prêt par document)	par semaine	0,80	0,10
* vente de livres usagés			
▫ livre d'art et grand format	unité	3,00	3,00
▫ livre relié - BD	unité	1,50	1,50
▫ livre de poche et petit format	unité	0,30	0,30
* photocopies	unité	0,15	0,15
*impression multimédia	unité	0,15	0,15
(3 premières impressions noir et blanc gratuites)			
. carte pré-payée multimédia	20 unités	2,00	2,00
* DVD Waldteufel	unité	16,00	16,00
Vente de sacs	unité		3,00
b - Ecole de musique (à compter du 1/9/08)			
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts			
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	47,00	47,50
instrument 1/2h	par trimestre	57,50	58,00
instrument 3/4h	par trimestre	85,50	86,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	114,00	115,00
▫ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	59,00	60,00
instrument 1/2h	par trimestre	72,00	73,00
instrument 3/4h	par trimestre	107,50	109,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	142,00	144,00
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts			
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	56,50	57,00
instrument 1/2h	par trimestre	70,50	71,50
instrument 3/4h	par trimestre	105,00	106,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	139,50	141,00
▫ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	71,50	72,50
instrument 1/2h	par trimestre	88,00	89,50
instrument 3/4h	par trimestre	131,50	133,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	174,50	176,00

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts			
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	71,00	72,00
instrument 1/2h	par trimestre	86,50	87,50
instrument 3/4h	par trimestre	129,00	131,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	172,00	174,50
▫ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	87,50	89,00
instrument 1/2h	par trimestre	105,00	107,00
instrument 3/4h	par trimestre	158,00	160,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	210,00	213,00
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts			
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	87,00	88,00
instrument 1/2h	par trimestre	105,50	107,00
instrument 3/4h	par trimestre	158,00	159,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	210,00	211,50
▫ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	105,50	107,00
instrument 1/2h	par trimestre	129,00	131,00
instrument 3/4h	par trimestre	193,00	195,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	257,00	259,00
* réductions			
▫ à partir de 2 enfants de la même famille ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités.	20%		
* location d'instrument de musique			
▫ instrument dont la valeur est inférieure à 610 €	par trimestre	36,50	37,00
▫ instrument dont la valeur est comprise entre 610 € et 1524 €	par trimestre	56,00	56,00
▫ instrument dont la valeur est supérieure à 1524 €	par trimestre	82,50	83,50
Pour les élèves de l'école municipale de musique de Bischheim, musiciens à l'harmonie de Bischheim, l'écologie est pondéré selon coefficient suivant : $T \times P / N$			
avec : T : tarif trimestriel instrumental,			
P : nombre de présence aux répétition et concerts,			
N : nombre de répétitions et concerts trimestriels			

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
<u>c - Ecole de danse (à compter du 1/9/2010)</u>			
<u>(tarifs stages à compter de janvier 2010)</u>			
* élève domicilié dans la commune :			
▫ dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	46,90	47,85
▫ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	68,65	70,00
* élève non domicilié dans la commune :	20%		
▫ dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	56,20	57,30
▫ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	84,30	86,00
* réduction à partir du 2ème enfant de la même famille, ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités danse	20%		
* stage de danse	2h/jour		10,00
* stage de danse	1 h 30/jour		7,50
* stage de danse sur 1 jour, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	la journée		25,00
* stage de danse sur 2 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage		48,00
* stage de danse sur 3 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage		65,00
* stage de danse sur 4 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage		85,00
* stage de danse sur 5 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage		105,00
* atelier chorégraphique (20 h/an)	par an	61,40	62,65
* personnes handicapées (cours handidanse)	par trimestre	55,00	56,00
* enseignants des écoles primaires et maternelles ainsi que leurs enfants et personnel municipal et leurs enfants	par trimestre	46,90	47,85

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
<u>d - Centre de loisirs sans hébergement</u>			
* tarif journalier les mercredis			
▫ jusqu'à 17h	par mercredi	4,55	4,65
▫ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	3,50	3,60
▫ jusqu'à 18h	par mercredi	6,45	6,55
▫ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	5,30	5,40
* tarifs hebdomadaires vacances scolaires			
▫ jusqu'à 17h	par semaine	25,75	26,25
▫ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	20,60	21,00
▫ jusqu'à 18h	par semaine	35,70	36,40
▫ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	30,00	30,60
des activités et sorties complémentaires pourront donner lieu à participation des parents			
le centre de loisirs At Home ferme à 17h00			
* réductions			
▫ pour 2 enfants de la même famille	10%		
▫ pour 3 enfants de la même famille	20%		
▫ pour 4 enfants de la même famille	30%		
Ces tarifs sont majorés de 50% pour les non Bischheimois.			
* forfait pour le repas et la garderie entre 12 et 14 h	par repas	4,80	4,90
<u>e - Structures d'accueil péri-scolaire (à compter du 1/9/08)</u>			
forfait mensuel de base	1h / semaine	6,60	6,60
conditions : maximum 2h/jour et 4j/semaine			
pas d'accueil possible le matin en école élémentaire			
forfait mensuel matin - 4 jours (maternelle uniquement)	forfait	20,70	20,70
<u>f - restaurant scolaire</u>			
Prix du ticket repas			
. Pour les Bischheimois		4,90	4,90
. Pour les non Bischheimois		5,80	5,80
Prix du repas à la tarification trimestrielle			
. Pour les Bischheimois		4,50	4,50
. Pour les non Bischheimois		5,30	5,30

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
5) Animation jeunes			
Une participation financière pourra être demandée selon la nature des activités organisées			
* droits d'inscription aux tickets-sports (par période de vacances)	forfait	4,00	4,00
* animations jeunes : tarification selon l'activité	par personne		
Sorties EVASION (entrée+transport)			
Le Vaisseau / Planétarium / Musée		3,00	3,00
Cinéma		3,00	3,00
Lazer Quest		3,00	3,00
Paint-ball (la partie)		12,00	10,00
Château Haut Koenigsbourg / Fleckenstein		5,00	5,00
Montagne des singes, Volerie des aigles (transport compris)		5,00	5,00
Zoo Amnéville (transport compris)		9,00	10,00
Parc d'attractions		9,00	10,00
Sorties sportives CUS (entrée + transport)			
Piscine CUS		1,50	1,50
Patinoire		3,00	3,00
Bowling (la partie)		3,00	3,00
Squash			4,00
Jorky-ball (football en salle)		3,00	3,00
Canoe Kayak/Escalade			4,00
Evènements sportifs ou culturels			
Match foot Racing Strasbourg			4,00
Match basket SIG			4,00
Tournois Hand-ball/Basket ball			4,00
Gala sportifs (boxe, arts martiaux)			5,00
Concerts et festivals			5,00
Stages sportifs avec intervenants			
à la journée		3,00	3,00
à la semaine (5 jours)		7,00	7,00
Sorties sportives à la journée (entrée+transport)			
Piscine Hors CUS transport compris Erstein – Saveme - Bouxwiller – Hochfelden etc ...		3,00	3,00
Raid Nature CLJPN (forfait 3 jours)			5,00
Trace verte (animations sportives)			5,00
Parc Aventure Brumath et Ostwald (transport compris)		6,00	6,00
Hydrospeed : Eau Vive à Huningue			10,00
Luge d'été/Pédale kart			5,00
Location luge		5,00	5,00
Ski defond		10,00	10,00
Ski de piste		10,00	10,00
Parc Aventure (Howald, Pierre Percée/Celles sur Plaine)			10,00
Mini-séjour sportif ou culturel sur la région			
1 nuitée transport compris:		18,00	18,00
2 nuitées transport compris:		25,00	25,00
3 nuitées transport compris:			30,00
Séjour 1 semaine			40,00

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
6) Insertions "cahiers de Bischheim"			
tarifs applicables au renouvellement du contrat			
<u>1 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	1 007,00	1 007,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	911,00	911,00
* pour 5 numéros	par parution	823,00	823,00
<u>1/2 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	619,00	619,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	547,00	547,00
* pour 5 numéros	par parution	475,00	475,00
<u>1/4 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	365,00	365,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	311,00	311,00
* pour 5 numéros	par parution	256,00	256,00
<u>1/8 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	210,00	210,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	182,00	182,00
* pour 5 numéros	par parution	155,00	155,00
<u>1/16 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	135,00	135,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	118,00	118,00
* pour 5 numéros	par parution	99,00	99,00
Réduction pour les adhérents à « Dynamique des professionnels de Bischheim »	20%		

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
<u>7) Saison culturelle (à partir du 01 / 09 /2010)</u>			
Spectacle « tête d'affiche »			
▫ Tarif plein		20,00	20,00
▫ Tarif réduit * et abonnés **		15,00	15,00
Concerts , Humour			
▫ Tarif plein		12,00	12,00
▫ Tarif réduit *		10,00	10,00
▫ Tarif abonnés **		8,00	8,00
Ciné-concerts			
▫ Tarif plein		10,00	10,00
▫ Tarif réduit *		8,00	8,00
▫ Tarif abonnés **		6,00	6,00
Théâtre jeune public			
▫ Adultes		6,00	6,00
▫ Enfants		4,50	4,50
▫ Scolaires et CLSH de la Ville de Bischheim		3,00	3,00
Tarif enfant hors spectacle « jeune public » (jusqu'à 15 ans)		5,00	5,00
Tarif association Tôt ou T'Art (à compter du 1/1/2010)			3,00
Tarif carte Alout Voir (à compter du 1/1/2010)			5,50
* Tarif réduit sur présentation d'un justificatif			
- étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, enfant de 15 à 18 ans, personne à mobilité réduite, carte Cézam, groupe à partir de 10 personnes, carte famille nombreuse, carte abonnement cinéma Star, abonnés des autres structures culturelles CUS (Schilligheim Culture, Vendenheim, Point d'Eau Ostwald, Illiade, Kafteur, TAPS)			
Personnel de la ville de Bischheim			
** Tarif abonnés : achat de 3 spectacles hors spectacle « tête d'affiche » et « jeune public »			

Tarifs municipaux 2010

DESIGNATION	UNITE	2009	2010
<u>8) Divers</u>			
<u>a - photocopies</u>			
* A4 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,15	0,15
* A4 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,10	0,10
* A3 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,30	0,30
* A3 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,20	0,20
<u>b - documents administratifs</u>			
* abonnement recueil des actes administratifs	4 n° / an	10,00	10,00
* édition de la liste électorale (papier ou CD-ROM)	unité		55,00
<u>c- mise à disposition de personnel</u>			
* agent de catégorie A	par heure	38,50	40,00
* agent de catégorie B	par heure	25,30	26,30
* agent de catégorie C	par heure	19,80	20,60
<u>d- mise à disposition de matériel</u>			
* nacelle VL 16m	par heure	52,50	53,50
* camion benne 3,5t	par heure	21,00	21,40
* camion benne 15t avec grue	par heure	63,00	64,30
* enlèvement de déchets	par m3	52,50	53,60

Tarif de location des salles

septembre 2010 – août 2011

Location	Salle du Cercle	Cheval Blanc	St Laurent
Grande salle			
Tarif local (contrat, facture et assurance établis à l'ordre d'une association, entreprise ou d'un particulier domicilié à Bischheim)			
<i>Durée d'occupation y compris installation</i>			
forfait 4h	330,00 €	330,00 €	240,00 €
forfait long 14h	525,00 €	525,00 €	390,00 €
dépassement des horaires contractuels	51,00 €	51,00 €	51,00 €
Autres utilisateurs			
<i>Durée d'occupation y compris installation</i>			
forfait 4h	600,00 €	600,00 €	490,00 €
forfait long 14h	810,00 €	810,00 €	720,00 €
dépassement des horaires contractuels	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Espace bar et salle sous-sol			
Associations de Bischheim uniquement forfait 4h		50,00 €	
Autres utilisateurs uniquement forfait 4h		120,00 €	
Utilisation de la Cuisine	130,00 €	130,00 €	150,00 €
Utilisation du Bar	65,00 €	65,00 €	
Sonorisation (tarif horaire)	35,00 €	35,00 €	
Mise à disposition d'un agent SSIAP tarif horaire (à compter du 1/1/10)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Facturation (chauffage et d'électricité) selon consommation			

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Restructuration du Temple Protestant - Avenant de marché public.

Le Conseil Municipal avait approuvé la poursuite des travaux de restructuration du Temple Protestant, sur la base d'une estimation des travaux à réaliser de 820 000 € HT.

Le projet porte principalement sur les mises en conformité d'installations techniques, la rénovation et restructuration intérieures ainsi que la restauration des façades.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à une équipe dirigée par Michel Poulet, architecte.

Les études d'avant projet ont abouti à des travaux complémentaires de l'ordre de 60 000 € HT et à une extension de la mission de maîtrise d'œuvre (mission acoustique et pilotage et coordination du chantier), ce qui porte l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 1 350 000 € TTC.

Il en découle deux avenants dont les caractéristiques du marché se résument ainsi :

Montant initial du marché :	90 200,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	11 234,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	7 075,64 € HT
Nouveau montant du marché :	108 509,64 € HT

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2009,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de restructuration du Temple protestant de 1 350 000 € TTC.

approuve

la passation des avenants n° 1 et 2 au marché n° 08-02 de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Temple Protestant d'un montant respectif de 11 234 et 7 075,64 € HT et autorise le Maire à signer les pièces y afférentes.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Rénovation presbytère Saint-Laurent.**

Par délibération du 30 avril dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la rénovation du presbytère Saint-Laurent.

L'opération concerne exclusivement les aménagements intérieurs du bâtiment. L'aspect extérieur n'est que très marginalement concerné.

Les travaux veilleront à concilier la mise en valeur de l'identité patrimoniale de l'édifice, notamment par le maintien des parquets, moulures et une grande partie des portes... et la démarche architecturale contemporaine de rénovation.

L'accès aux locaux de la paroisse situés au rez-de-chaussée sera dissocié de celui aux logements se trouvant aux étages. Quatre logements de 47 à 85 m² seront créés.

Le coût de l'opération (travaux et études) est estimé à 350 000 € TTC. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2009, au chapitre 903-324.

Pour la mise en œuvre du projet, une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SCAEB.

Compte tenu de l'engagement financier que nécessitent les travaux, il convient de prévoir le versement d'avances au maître d'ouvrage délégué. Une convention est à établir dans ce sens.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le projet de rénovation du presbytère Saint-Laurent,

autorise

le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la SCAEB, mandataire du maître d'ouvrage.

Convention de financement de la rénovation du presbytère Saint- Laurent

Entre :

d'une part, la commune de Bischheim, représentée par M. Hubert Drenss, Adjoint au Maire, nommée ci-après le maître d'ouvrage,

et

d'autre part, la SCAEB, représentée par M. André Klein-Mosser, Président du Conseil d'administration, nommée ci-après par le mandataire,

Vu le marché n°09-01 de mission de mandat de maîtrise d'ouvrage du 30 mars 2009 confiant la mission à la SCAEB,

Vu la délibération du conseil municipal de Bischheim adoptée le

Vu la délibération du conseil d'administration de la SCAEB adoptée le

il est prévu les modalités de financement ci-après.

Article 1 - Objet

Aux termes de l'acte d'engagement du marché n°09-01, la SCAEB est chargée d'un mandat de maîtrise d'ouvrage. A ce titre, elle procède au paiement des prestataires et demande le remboursement des frais engagés à la Ville de Bischheim, sur production des pièces justificatives.

La présente convention prévoit le versement d'avances par la Ville de Bischheim à la SCAEB.

Article 2 - Enveloppe financière

Le budget prévisionnel global de l'opération a été arrêté au montant de 373 188 € TTC, y compris les honoraires du mandataire.

Le montant de l'autorisation de programme confiée au mandataire pour la réalisation de l'opération est de 350 000 € TTC.

Le montant de l'autorisation de programme est défini comme le montant des dépenses constituées par les travaux, la maîtrise d'œuvre ainsi que les prestations techniques accessoires à l'opération. Il ne comprend pas la rémunération du mandataire du maître d'ouvrage.

Le montant de l'autorisation de programme peut être actualisé en fonction de l'évolution du projet. Cette actualisation vise en particulier à prendre en compte les travaux supplémentaires décidés par le maître d'ouvrage.

Article 3 - Modalités de versement des avances

Le montant des avances est calculé en pourcentage du montant de l'opération, toutes taxes comprises.

Les avances sont versées selon le rythme suivant :

- 30 % à la signature de la convention
- 60% à la validation de la phase APS-PRO ou au plus tard au 15 décembre 2009.

Pour chaque demande d'avance, la SCAEB fera parvenir à la Ville de Bischheim un avis de paiement faisant apparaître :

- le montant actualisé de l'autorisation de programme,
- le montant cumulé des engagements contractés par le mandataire,
- le montant cumulé des versements effectués par le mandataire,
- le montant cumulé des versements effectués par le maître d'ouvrage,
- le montant cumulé des avances exigibles calculé sur la base du montant actualisé de l'autorisation de programme,
- le montant à payer obtenu par la différence des deux montants précédents.

Article 4 - Placements de trésorerie

Les avances gérées par le mandataire pour le compte du maître d'ouvrage peuvent donner lieu à des produits financiers. Le mandataire s'engage à gérer au mieux les intérêts de la Ville de Bischheim pour les sommes qui lui sont mises à disposition. Il fournit au maître d'ouvrage, préalablement, les modalités de placement auxquelles il aura recours en cas de trésorerie excédentaire.

Le mandataire reverse au maître d'ouvrage les produits financiers correspondants, net des frais financiers supportés sur l'opération. Le mandataire produira, à cet effet, une décompte exhaustif des produits et frais financiers en fin d'opération.

Fait à Bischheim, le

pour le Maire de Bischheim,
l'Adjoint au Maire

Hubert Drenss

le Président de la SCAEB

André Klein-Mosser

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Restructuration de la Maison de l'Insertion.

Le Foyer Moderne de Schiltigheim a procédé à la restructuration de la Maison de l'Insertion qui abrite la Régie des Ecrivains et la Mission Locale. Le coût total de l'opération s'élève à 463 945,84 € HT.

Le maître d'ouvrage sollicite la participation de la Ville au financement de ces travaux à hauteur de 41 738,34 € soit 9 % des frais hors taxes engagés.

Le plan de financement de l'opération qui figure sur le tableau ci-joint fait apparaître une participation globale des villes de Bischheim, Hœnheim et Schiltigheim à hauteur d'environ 15 % TTC.

La redistribution des locaux apparaît sur le plan joint à la présente délibération.

La subvention a été approuvée à l'occasion du vote du Budget Primitif 2009. Une convention est néanmoins à signer entre la Ville et le Foyer Moderne.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour la restructuration de la Maison de l'Insertion.

Convention de financement de la restructuration de la Maison de l'insertion

Entre :

d'une part, la commune de Bischheim, représentée par M. André Klein-Mosser, Maire,
et

d'autre part, le Foyer Moderne de Schiltigheim, représenté par Mme Bernadette Wahl,
Présidente,

il est prévu les modalités de financement ci-après.

Article 1 - Objet

Le Foyer Moderne a procédé à la restructuration de la Maison de l'insertion abritant la Régie des écrivains et la Mission locale. Le coût de l'opération est arrêté à 463 975,84 € HT.

La Ville de Bischheim participe financièrement à l'opération par la versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 41 738,34 € HT, soit 9% du coût total.

Article 2 - Modalités de paiement

La subvention sera versée par la Ville à compter de la signature de la présente sur production d'un état comptable de l'opération.

Fait à Bischheim, le

le Maire de Bischheim,

la Présidente du Foyer Moderne

André Klein-Mosser

Bernadette Wahl

RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'INSERTION

1 rue Verlaine 67300 SCHILTIGHEIM

Plan de financement définitif

19 août 2008

		Montants TTC
Coût total	Réseaux	309,96
	Travaux T.C.E.	480 505,89
	Honoraires	74 099,26
	Révisions	-
	Tolérance MOP	-
	Total :	554 915,10
Financement	Subvention ANRU	110 531,45
	Subvention Département CG 67 (10% du coût T.T.C.)	55 491,51
	Subvention Région (15% du coût H.T.)	69 596,38
	Subventions Villes* (15% du coût T.T.C Prev.)	84 497,40
	Ville de Schiltigheim (41 738,34€-)	
	Ville de Hoenheim (1 020,72€-)	
	Ville de Bischheim (41738,34€-)	
	Subvention C.U.S.	76 332,00
Fonds propres ou prêt bancaire	158 466,37	
Total :	554 915,10	

* Villes de Schiltigheim Bischheim Hoenheim

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Modification du budget.**

Afin de pouvoir clôturer les écritures de fin d'année, il est nécessaire de procéder à une modification du budget. Celle-ci porte exclusivement sur des opérations d'ordre et l'ajustement des avances sur marchés publics.

Les conditions de l'équilibre du budget ne sont pas affectées par ces modifications.

Le détail des opérations comptables est joint en annexe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve

La modification du budget 2009 selon le détail ci-annexé.

Modification du budget
Annexe à la délibération du 26 novembre 2009

<i>Article</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
----------------	---------------	----------------

Section de fonctionnement

Dépenses		100
Chapitre 934		19 000
Dotation aux amortissements	6812	19 000
Chapitre 939		-18 900
Virement		-18 900

Recettes		100
Chapitre 934		100
Dotation aux amortissements	775	100

Section d'investissement

Dépenses		363 910
Chapitre 900		10 500
900-020 Informatique	238	8 000
900-020 Ateliers	2313	2 500
Chapitre 903		353 310
903-324 Entretien du patrimoine	238	350 000
903-33 Culture (Salle municipales)	2313	3 310
Chapitre 914		100
Terrains nus	2111	100

Recettes		363 910
Chapitre 900		10 500
900-020 Informatique	238	8 000
900-020 Ateliers	238	2 500
Chapitre 903		353 310
903-324 Entretien du patrimoine	238	350 000
903-33 Culture (action culturelle)	238	3 310
Chapitre 914		19 000
Charges à étaler	4818	19 000
Chapitre 919		-18 900
Virement		-18 900

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : *Acceptation du transfert de la compétence service extérieur des pompes funèbres à la Communauté Urbaine.*

Par délibération en date du 29 septembre 2009, le Conseil de Communauté a invité les conseils municipaux des communes membres à se prononcer sur le transfert intégral à la Communauté Urbaine de la compétence du *service extérieur des pompes funèbres* (SEPF) conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Le *service extérieur des pompes funèbres*, défini à l'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales, est une mission de service public facultative pouvant être assurée par les communes ou leurs groupements directement ou par voie de gestion déléguée, sans toutefois bénéficier d'aucun droit d'exclusivité.

Le SEPF comprend :

1. le transport des corps avant et après mise en bière,
2. l'organisation des obsèques,
3. les soins de conservation,
4. la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
5. la gestion et l'utilisation des chambres funéraires,
6. la fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
7. la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

La gestion et l'utilisation des chambres funéraires relevant déjà de la compétence communautaire depuis l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2003, il s'agit de procéder au transfert des autres composantes du SEPF dans le cadre de la présente délibération.

Ce transfert qui est sans incidence pour la commune dès lors qu'elle n'exerce pas ce service public facultatif, permettra la constitution au niveau communautaire d'un pôle funéraire public intégré rassemblant la crémation et le SEPF dans son entier.

Le pôle funéraire public ainsi constitué prendra en particulier en charge les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, au sens de l'article L. 2223-27 du code général des collectivités territoriales.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

- le transfert de la compétence *service extérieur des pompes funèbres* au bénéfice de la Communauté Urbaine, à l'exception de la composante « chambres funéraires » qui a déjà fait l'objet d'un transfert par arrêté préfectoral du 21 novembre 2003.

précise

- que ce transfert est sans incidence financière sur les dotations que la commune reçoit de la Communauté Urbaine.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Représentation de la Ville dans les différents organismes et composition des commissions de travail.

A la suite de la démission de Madame MARTIN, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes et commissions où elle siégeait.

a) Différents organismes

Comité Technique Paritaire :
CSF Victor Hugo	:
Centre de Soins Vie et Santé	:
C.L.S.P.D.	:
Association Livres	:

b) Commissions de Travail

Urbanisme et développement durable	:
Commission PLU	:
Cohésion sociale	:

La délibération suivante serait à prendre, sur proposition du Comité Directeur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

les désignations indiquées ci-dessus, au sein des différents organismes et commissions de travail.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délégation au Maire à l'effet d'agir en justice.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22-16° du code général des collectivités territoriales, le Maire peut par délégation du Conseil Municipal être chargé en tout ou partie, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées par elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

La présente délibération a pour objet en application de l'article précité de consentir au Maire une délégation, pour le mandat présent, d'ester en justice. Cette délégation s'applique à l'ensemble des contentieux dans lesquels la commune est partie, qu'il s'agisse d'actions intentées au nom de la commune ou de recours dans lesquels la commune est défenderesse, en première instance ou en appel.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donne délégation au Maire

Pour intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou pour défendre la Ville dans les actions intentées contre elle, quels que soient les domaines et le niveau de juridiction, en première instance ou en appel.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vente d'une parcelle à Monsieur SCHIFFLI.

La Ville de Bischheim est propriétaire de la parcelle cadastrée section 4 n° 382 située en partie sur la rue Noire et en partie entre les parcelles situées 10 rue des Prés et 1 rue Noire.

Un garage est positionné à la fois sur cette parcelle et sur la parcelle du 10 rue des Prés. L'un des copropriétaires du garage, Monsieur SCHIFFLI, souhaite acquérir la partie de la parcelle qui jouxte la sienne pour une superficie d'environ 30 m².

Les services fiscaux ont estimé la valeur du bien à céder à 11 500 Euros l'are après abattement de 50 % pour inconstructibilité du fait de la très faible superficie de la parcelle. Il ne peut pas être tenu compte de cet abattement en l'espèce puisque Monsieur SCHIFFLI possède d'ores et déjà une construction sur la parcelle et pourra joindre celle-ci à sa propriété pour agrandir son unité foncière.

Il est proposé de vendre à Monsieur SCHIFFLI la partie de la parcelle de la Ville pour un montant de 23 000 Euros l'are.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de vendre à Monsieur SCHIFFLI la partie de la parcelle cadastrée section 4 n° 382 située entre les parcelles sises 10 rue des Prés et 1 rue Noire pour un montant de 23 000 Euros l'are.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent, à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.



Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
10 rue des Prés
Echelle : 1/ 750
Commune : Bischheim
Edité le 02/02/2009



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Bischheim actuellement en vigueur a été révisé le 8 juillet 2005 et modifié depuis à trois reprises.

Vous avez sollicité Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg le 22 janvier dernier afin qu'il prescrive la mise en révision simplifiée n° 1 du POS. Par délibération du 13 février 2009, le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a approuvé la décision de M. le Président de la CUS de prescrire cette procédure ainsi que la mise en révision simplifiée du POS de Hœnheim.

La révision simplifiée est motivée par le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage commune pour Bischheim, Hœnheim et La Wantzenau, rue des Trois Maires. Ce projet se trouve à cheval sur les bans communaux de Bischheim et de Hœnheim. La commune de La Wantzenau, également concernée par ce projet, apportera une contribution financière.

L'aménagement de cette aire et de celle commune avec la Ville de Schiltigheim permettra à Bischheim de répondre aux exigences de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. La réalisation de ces aires s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage et du schéma global d'accueil des gens du voyage de la CUS qui en découle.

Pour le secteur concerné, la révision simplifiée consiste à déclasser une partie d'un secteur classé NAX au POS des deux communes au bénéfice d'un secteur NAe (zone dédiée à l'aire d'accueil). Ce secteur est concerné par des risques d'inondation par remontée de nappe et est inclus dans la zone d'information de la population liée aux installations SEVESO. Ces contraintes n'interdisent pas l'aménagement de l'aire d'accueil. La révision simplifiée prévoit des dispositions particulières pour les prendre en compte.

Cette nouvelle zone répartie sur les bans de Bischheim et de Hœnheim permettra d'accueillir une quarantaine de caravanes soit environ 165 personnes. La réalisation de locaux sanitaires ainsi que les dispositifs nécessaires au raccordement aux réseaux sont prévus. L'aire comprendra également un bâtiment d'accueil destiné au personnel chargé de la gestion de l'aire.

Concertation et bilan

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le projet a fait l'objet d'une concertation avec la population.

Un panneau explicatif et un registre ont été mis en place à la Mairie Bischheim et au centre administratif de la CUS à Strasbourg. La population a été informée via un article paru dans les Cahiers de Bischheim. De plus, une réunion publique a été organisée le 15 juillet 2009.

Une trentaine de personnes a participé à la réunion publique. Les interrogations ont porté sur les points suivants : la participation et le rôle de la commune de La Wantzenau au projet, la scolarisation des enfants des gens du voyage et le fonctionnement de l'aire d'accueil en elle-même.

Les réponses suivantes ont été fournies au cours des débats :

- ◆ La Wantzenau participera à l'acquisition des terrains ; le fonctionnement et l'aménagement restant à la charge de la CUS.
- ◆ Les enfants seront scolarisés dans les établissements du secteur.
- ◆ Le fonctionnement permet la responsabilisation des occupants au travers d'un droit de stationnement et d'une redevance sur la consommation d'eau et d'électricité. Par ailleurs, un personnel assure l'entretien et l'accueil.

Aucune remarque n'a été consignée dans le registre mis à disposition en Mairie et à la CUS.

Procédure et enquête publique

Dans le cadre de la présente procédure de révision simplifiée, s'est également tenue, en date du 25 juin 2009, la réunion d'examen conjoint des dossiers de révision de Bischheim et de Hœnheim par les personnes publiques associées (PPA). Le compte-rendu de cette réunion a été joint au dossier soumis à enquête publique, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

le Président de la CUS a prescrit, par arrêté du 10 juillet 2009, l'enquête publique relative à cette procédure de révision simplifiée des POS de Bischheim et Hœnheim.

Au cours de l'enquête publique qui s'est tenue du 3 août au 8 septembre 2009, sept observations ont été consignées au registre et deux courriers ont été adressés au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a demandé au service de la Planification Territoriale de la CUS de lui fournir, sous la forme d'un mémoire en réponse, son analyse des questions soulevées par les intervenants. Ce document lui a été remis le 18 septembre 2009. Il a été rédigé en concertation avec les services des Villes de Bischheim, Hœnheim et La Wantzenau, et ceux de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Les interventions à l'enquête publique rejoignent les questionnements mis en évidence lors de la réunion publique.

L'agriculteur qui exploite le terrain à l'heure actuelle exprime par ailleurs sa déception de perdre des terres de bonnes qualités et suggère d'étudier un autre terrain à proximité du Fort Ney à La Wantzenau. Ces terrains se situent dans un secteur contraint par les risques d'inondation par submersion.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec une recommandation (concernant le tarif journalier des locations) au projet de révision simplifiée des POS de Bischheim et Hœnheim.

Cette recommandation n'entre pas dans le cadre de la révision simplifiée des POS de Bischheim et d'Hoenheim et ne s'oppose donc pas à leur approbation.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**prend acte du bilan de la concertation et
émet**

un avis favorable à la révision simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols (POS) telle que présentée à l'enquête publique. La recommandation du commissaire enquêteur n'entrant pas dans le champ d'application de la procédure de révision simplifiée des documents d'urbanisme, la Communauté Urbaine de Strasbourg ne devra pas en tenir compte dans le cadre de cette procédure.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Poursuite de la rénovation de la Salle des Fêtes du Cheval Blanc.

Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal avait accepté le principe de la poursuite de la rénovation de la Salle des Fêtes du Cheval Blanc en inscrivant un crédit d'amorce de 150 000 €.

Le programme des travaux porte principalement sur des mises en conformité et la rénovation – restructuration intérieure et extérieure de l'édifice.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 1,5 million € TTC.

Le cabinet d'architecture AEA a été désigné maître d'œuvre.

Le chantier peut être mené de février à septembre 2010.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la poursuite de la rénovation/restructuration de la Salle des Fêtes du Cheval Blanc pour un montant prévisionnel de 1,5 million € TTC.

décide

la réalisation de l'opération en 2010.

autorise

Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles autorisations exigées par le Code de l'Urbanisme, le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de l'Environnement.

autorise

Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions qui peuvent être allouées.

charge

Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'études, de travaux et de fournitures liés au présent projet.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention à l'OMSAL.**

Par délibération du 30 avril 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à l'OMSAL, dans le cadre d'une convention de prestation de service, l'organisation du Messti, de la Fête du Village et de la Saint-Nicolas.

Les bilans financiers de ces manifestations faisant état d'une dépense globale de 26 800 €, il est proposé, conformément aux termes de la convention précitée, d'allouer un complément de subvention de 3 200 € à l'OMSAL (un montant prévisionnel de 23 600 € a déjà été versé).

Les crédits nécessaires figurent au Budget Supplémentaire - Chapitre 920 6574 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le versement d'un complément de subvention de 3 200 € à l'OMSAL.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Projet de délibération du Conseil de Communauté / Avis de la Ville de Bischheim.
Programme 2010 – Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau
et Assainissement. Poursuite des études et réalisation des projets.**

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la Ville de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

Programme 2010 : Poursuite des études et réalisation des projets.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

Un avis favorable au projet de délibération de la Communauté Urbaine concernant le programme 2010 – Poursuite des études et réalisation des projets.

Délibération du Conseil de Communauté

Projets sur l'espace public :

- **Programme 2010 : Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement.**
- **Poursuite des études et réalisation des travaux**

Les opérations prévues en 2010 et pilotées par la Direction des Espaces Publics et Naturels nécessitent des délais d'études et de concertation importants.

C'est pourquoi, et comme les années précédentes, il a été proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces projets en deux étapes :

- une première délibération, présentée au Conseil de Communauté du 29 septembre 2009, a autorisé le lancement des études
- la deuxième étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux

Les listes jointes en annexe (annexe 1 pour la Ville de Strasbourg, annexe 2 pour les autres communes, annexe 3 pour les projets « Renouvellement urbain ») détaillent les différentes opérations qui sont décomposées en trois thèmes : Voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique), eau et assainissement

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la C.U.S. La maîtrise d'œuvre est assurée soit par les services communautaires avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe (les bureaux d'études privés réalisant la totalité de la mission, ou une partie)

Le montant total des projets mentionnés s'élève à 53 M€ ; les crédits budgétaires nécessaires sont prévus sur les crédits annuels 2010 ou sur les crédits de paiement 2010 et suivants des autorisations de programme des crédits d'investissement CUS ainsi que sur les crédits annuels 2010 ou sur les crédits de paiement 2010 des autorisations de programme des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeurs septembre 2009

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2010 ainsi que les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

BISCHHEIM

Opération	2009BIS2951TR	BISCHHEIM		Suites Etudes & Travaux		1
Site projet	RUE DU CANAL (Rue des Pommes à Place des Tilleuls)					
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue des Pommes	Fin	Rue des Tilleuls	
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Interne	AMO	non	
Voie & équipements	Voie distribution	Etat d'entretien	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						TTC
						145 000 €
						Total délégué CUS: 145 000 €
Opération	2009BIS2764TR	BISCHHEIM		Suites Etudes & Travaux		2
Site projet	RUE NATIONALE					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	n° 2	Fin	n° 64	
Mt Total Prévisionnel	260 000 €	MOE	Interne	AMO	non	
Voie & équipements	Voie desserte	Etat d'entretien	Réaménagement partiel	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa
						TTC
						10 000 €
						Total délégué CUS: 10 000 €
Opération	2009CUC0206TR	PLUSIEURS SECTEURS		Suites Etudes & Travaux		3
Site projet	ECHANGEUR DE BISCHHEIM (tourne à gauche)					
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Bretelle Sud Est	Fin	Rue Burger	
Mt Total Prévisionnel	2 000 000 €	MOE	Externe	AMO	oui	
Voie & équipements	Echangeur	Création tourne à gauche	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						TTC
						130 000 €
						Total délégué CUS: 130 000 €
Opération	2009CUC0992TR	PLUSIEURS SECTEURS		Suites Etudes & Travaux		4
Site projet	ITINERAIRE CYCLABLE SCHILTIGHEIM / BISCHHEIM / SOUFFELWEYERSHEIM / HOENHEIM					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Souffelweyersheim	Fin	Schiltigheim	
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	MOE	Externe	AMO	oui	
Voie & équipements	Itinéraire cyclable	Création	Signalisation/aménagements ponctuels	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						TTC
						44 000 €
						Total délégué CUS: 44 000 €
Opération	2009CUC1894TR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux		5
Site projet	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE HOENHEIM / BISCHHEIM / LA WANTZENAU					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue des Trois Maires	Fin	Rue des Trois Maires	
Mt Total Prévisionnel	1 100 000 €	MOE	Externe	AMO	oui	
Voie & équipements	Stationnement	Création	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						TTC
						1 100 000 €
						Total délégué CUS: 1 100 000 €
Opération	2004CUC0896TR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux		6
Site projet	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE BISCHHEIM / SCHILTIGHEIM					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Proximité Rue du Château d'Angleterre	Fin	Proximité Rue du Château d'Angleterre	
Mt Total Prévisionnel	1 210 000 €	MOE	Externe	AMO	oui	
Voie & équipements	Stationnement	Création	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						TTC
						1 210 000 €
						Total délégué CUS: 1 210 000 €